



Clio. Femmes, Genre, Histoire

12 | 2000

Le genre de la nation

La transition démocratique en Afrique du Sud : construction d'une nouvelle nation et genre de l'État

Gay SEIDMAN



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/190>

DOI : 10.4000/clio.190

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2000

ISBN : 2-85816-554-8

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Gay SEIDMAN, « La transition démocratique en Afrique du Sud : construction d'une nouvelle nation et genre de l'État », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 24 mai 2006, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/190> ; DOI : 10.4000/clio.190

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

La transition démocratique en Afrique du Sud : construction d'une nouvelle nation et genre de l'État

Gay SEIDMAN

La démocratie et les droits de la personne ont été traditionnellement définis et interprétés en fonction des expériences masculines ... Si la démocratie et les droits de la personne doivent avoir un sens pour les femmes, il faut qu'ils abordent l'oppression et la subordination qui ont historiquement été notre lot. Les femmes doivent prendre part à l'élaboration de notre démocratie, dans sa nature et dans sa forme.

Charte des femmes sud-africaines (1994)

- 1 En 1985, une militante anti-apartheid de premier plan s'opposa aux revendications des féministes, pour qui le combat contre l'apartheid devait aussi viser les discriminations sexuelles. « Ce serait suicidaire pour les femmes du mouvement anti-apartheid de débattre des inégalités entre les sexes », affirma-t-elle lors de la Conférence des femmes à Nairobi, « une telle attitude pourrait saper le combat en faveur de la justice raciale en créant divisions et rancœurs ». Pourtant, neuf ans plus tard, quand le premier gouvernement démocratiquement élu d'Afrique du Sud fut mis en place sous la direction de Nelson Mandela, cette même militante s'était muée en une féministe éloquente, faisant part de ses aspirations démocratiques en des termes explicitement sexués. En tant que nouvelle présidente du Parlement, Frene Ginwala encouragea des débats féministes sur la notion de citoyenneté sexuée, insistant sur le fait que le nouvel État démocratique d'Afrique du Sud devait se confronter au problème de la subordination des femmes, à tous les niveaux. Elle préconisa ainsi l'installation d'une crèche dans l'enceinte du Parlement, autrefois uniquement composé de Blancs et majoritairement d'hommes, de même que l'instauration de mesures ministérielles destinées à lutter contre l'inégalité entre les sexes.

- 2 Il n'est pas étonnant, vu l'histoire de l'Afrique du Sud, que la plupart des débats se soient concentrés sur la dynamique raciale du processus de démocratisation : l'apartheid était un système racial et la majorité noire de l'Afrique du Sud n'avait pas le droit de vote avant 1994. Ce qui est surprenant, en revanche considérant le contexte historique sud-africain, mais aussi la tendance que manifestent plus généralement les discussions sur la démocratie à faire l'impasse sur les questions de différence sexuelle dans la construction de nouveaux États, c'est que les fondateurs de cette nouvelle démocratie sud-africaine aient débattu de citoyenneté en des termes sexués et se soient penchés sur la manière dont les identités et les intérêts sexués se conjuguent pour la consolidation d'une démocratie. Au cours de la transition sud-africaine, les militantes ont joué un rôle étonnamment important dans les négociations, les élections et la conception du nouvel État. La participation des femmes conduit à une nouvelle approche de la politique et, je tenterai de le montrer, à une nouvelle vision de la citoyenneté.
- 3 De nombreuses féministes ont soutenu que les théories abstraites sur la démocratie ne prennent pas en compte le caractère sexué de la citoyenneté dont découle, pour les hommes et les femmes, une expérience différente des institutions politiques. Elles invitent ainsi les réflexions sur la démocratie à ne plus envisager la citoyenneté comme une relation universelle (non-sexuée) entre des individus et l'État mais plutôt à reconnaître que la dynamique des genres influe à la fois sur la participation politique au niveau personnel et sur l'impact de la politique gouvernementale sur les individus¹. Pourtant, les débats des années quatre-vingt-dix sur la démocratisation ont tendance à négliger cette idée (...). Dans la pratique, les « théories de la transition » se concentrent, sans grand esprit critique, sur les organisations masculines ou majoritairement composées d'hommes ; sur le plan théorique, elles conçoivent trop volontiers la relation entre le citoyen et l'État en termes universalistes, ignorant par là la manière différente qu'ont les hommes et les femmes d'éprouver les nouvelles institutions démocratiques à moins qu'elles n'évident tout simplement la question². Lorsque la notion de différence sexuelle vient à être débattue, on tend à ne l'aborder qu'en mentionnant les contestations féminines ou les conséquences pratiques de cette transition sur leur vie en ce qui concerne, par exemple, les nouvelles réglementations sur l'emploi ou les places de crèche, plutôt que d'envisager de nouvelles conditions de participation politique des femmes³.
- 4 Cette tendance à traiter les femmes comme destinataires d'une politique gouvernementale et non comme actrices de la construction de nouveaux États est sans doute exacerbée dans le cas de l'Afrique du Sud, qui se penche prioritairement sur les dynamiques de classe et de race et prête peu d'attention à la question de la différence sexuelle⁴. Mais à quel moment et de quelle manière cette question de la différence sexuelle est-elle pertinente ? Quels sont les intérêts des femmes et comment doivent-ils être intégrés dans l'État ? (...) Nombre des théoriciennes féministes sont parvenues à la conclusion que les « intérêts des femmes » sont modelés par les institutions politiques et sociales. Alors que certaines analyses, dans le prolongement de celles formulées par Chowdhury et Nelson⁵, estiment que les femmes, partout dans le monde, définissent en partie leurs intérêts politiques en fonction des exigences domestiques auxquelles elles ont à faire face, d'autres se sont détournées de cette vue essentialiste⁶. Beaucoup de théoriciennes considèrent de plus en plus que les politiques gouvernementales redéfinissent plutôt, ou modifient, la sexuation de la sphère domestique selon les différences de position sociale entre les femmes, et insistent sur le fait que les intérêts

propres à chaque sexe sont construits par le biais d'institutions spécifiques dans des contextes variés⁷.

- 5 (...) Il me semble que, tout au long de la consolidation du nouvel État démocratique, les féministes sud-africaines ont élaboré une définition collective des intérêts propres à chaque sexe. On peut aller plus loin en affirmant qu'elles ont su lier ces intérêts à la structure même des institutions démocratiques, de telle façon qu'ils influent sur la politique comme sur la définition de ce qui est avantageux pour les femmes.
- 6 Cette évocation d'un puissant groupe de pression féministe, assez visible, dans une Afrique du Sud nouvellement démocratique, peut surprendre ceux qui ont pris connaissance des débats sur les questions de genre autrefois à l'œuvre dans ce pays. À la fin des années quatre-vingts, les universitaires féministes déploraient en effet volontiers la tendance, dans le mouvement anti-apartheid, à englober les préoccupations liées à la différence sexuelle dans une visée nationaliste et à peu s'efforcer de réduire les inégalités entre hommes et femmes⁸. Mais j'espère montrer qu'au cours de la transition démocratique un mouvement de femmes, de plus en plus éloquent, parvint à infléchir cette orientation, si bien qu'à présent les femmes du mouvement anti-apartheid abordent les questions de différence sexuelle de façon très différente de ce qu'elles auraient fait dix ans plus tôt, ce que confirme plusieurs témoignages récents⁹.
- 7 Les éléments d'analyse que je sou mets ici ont été rassemblés entre 1990 et 1997, au cours de six séjours effectués en Afrique du Sud, chacun ayant duré de trois à quinze mois, et compris entre le début de la période de négociations entre la minorité blanche au pouvoir et l'opposition démocratique et les deux premières années de présidence de Nelson Mandela. La description de la participation des femmes à ce processus de transition s'appuie sur l'expérience que j'ai personnellement accumulée en assistant aux conférences ou aux manifestations de groupes politiques, mixtes ou uniquement composés de femmes, sur les quinze interviews et les dizaines de discussions informelles que j'ai menées auprès de différentes militantes politiques, sur la lecture d'articles de presse, de périodiques associatifs et de revues féministes d'Afrique du Sud. Je cite directement, en général, les publications plutôt que les conversations avec les militantes, et ceci pour deux raisons : il était rarement possible, tout d'abord, d'enregistrer les interviews et malaisé de prendre des notes au cours d'une discussion informelle ; surtout, il ne me paraissait pas nécessaire de me reposer sur mes notes alors que les militantes féministes sud-africaines sont parfaitement capables d'exprimer toutes seules leurs idées, par le média de leur choix. Dans les années quatre-vingt-dix, elles pratiquent généralement l'auto-réflexion et sont très instruites : les observateurs extérieurs peuvent alors facilement leur laisser la parole sans médiation. (...)
- 8 Après une présentation des différentes étapes au cours desquelles les questions de genre devinrent d'explicites préoccupations dans la phase de consolidation de la démocratie, cet article s'attache à décrire les efforts des militantes féministes sud-africaines pour parvenir tout d'abord à définir la notion d'« intérêts des femmes » lors du processus de transition. L'importante implication des femmes à la base du combat pro-démocratique, ainsi que les ressources matérielles et idéologiques fournies par le mouvement féministe international, fournissent des facteurs d'explication à cette visibilité des femmes sur la nouvelle scène politique. J'aborderai ensuite la manière dont les militantes instituèrent un débat national autour des questions de genre, et leurs efforts pour mettre en place des institutions à même de contraindre le gouvernement à s'attaquer à l'inégalité entre les

sexes. Je terminerai en réfléchissant à la contribution du cas sud-africain aux débats féministes plus larges sur la citoyenneté et la démocratisation.

La construction sexuée de la démocratie

9 À la fin des années quatre-vingts, les militants les plus importants cherchaient rarement à inclure la question de la différence sexuelle dans leurs réflexions sur le moyen de mettre fin à l'apartheid (...). À l'origine, de nombreux militants concevaient le processus de démocratisation comme devant s'attaquer aux inégalités raciales et économiques, et non à celles pesant sur les femmes. Au moment de la légalisation de tous les partis politiques, en 1990, l'ANC inclut une ou deux femmes dans son équipe mais les problèmes de genre ne furent pas clairement soulevés malgré la volonté déclarée du parti de faire de l'égalité entre sexes un aspect de son projet démocratique¹⁰. Le mouvement anti-apartheid avait toujours subordonné cette question à celle de l'égalité raciale : jusqu'au milieu des années quatre-vingts, ses dirigeants passaient généralement sous silence les questions de différence sexuelle ou ne les évoquaient que pour souligner combien l'apartheid empêchait les femmes de remplir leurs rôles d'épouses et de mères¹¹. Pourtant, ainsi que l'avaient noté des chercheurs dès les années cinquante, la ségrégation raciale, qui commençait à faire parler d'elle à travers le monde, était aussi un système de discrimination sexuelle, hommes et femmes en souffrant de façon tout à fait différente. Cette discrimination sexuelle n'était pas un aspect annexe de l'inégalité raciale : elle touchait toutes les femmes, noires ou blanches, à des degrés divers, puisque, par la fiscalité ou les prestations de retraite, l'État recréait la subordination féminine en supposant les femmes toujours dépendantes du chef de famille¹². Pour les Noires, les inégalités raciales et sexuelles étaient clairement imbriquées en revanche. Lorsque l'apartheid imposait des laissez-passer, les autorisations de résidence en ville était soumises à l'obtention d'un emploi déclaré. Or, vu les difficultés des femmes sur le marché du travail, elles étaient le plus souvent chômeuses ou travaillant clandestinement et il ne leur restait alors que deux possibilités : rester dans les zones rurales pauvres à attendre les versements de celui qui avait réussi à trouver un travail en ville ou habiter illégalement près des centres urbains. Celles qui luttaient contre la politique gouvernementale destinée expressément aux Noires – l'interdiction de fabriquer de la bière, par exemple, qui était l'une des rares activités leur permettant de gagner quelque argent en ville ou l'extension des zones accessibles avec un permis – concevaient généralement leur action comme une contribution au combat plus vaste contre l'apartheid et ne s'interrogeaient que rarement sur la discrimination particulière envers les femmes, manifeste dans la communauté noire aussi bien que dans la blanche¹³.

10 Au début de la décennie quatre-vingt-dix, plusieurs femmes, qui se définissent à présent comme féministes, déclarèrent qu'elles avaient évité le sujet, dans les premiers temps de la lutte anti-apartheid, par peur de créer des divisions internes dans un mouvement en bon ordre de bataille ; elles allèrent même jusqu'à confier que les militants des *townships* devenaient physiquement menaçants si elles abordaient par exemple la question des droits reproductifs¹⁴. Il est pourtant difficile rétrospectivement d'estimer avec certitude la proportion de militantes qui se préoccupaient des inégalités entre les sexes à l'intérieur du mouvement. Certaines se censuraient mais d'autres, comme elles l'admirent par la suite, recevaient tout simplement sans esprit critique le discours officiel, qui insistait sur la nécessité de réunifier les familles noires divisées par l'exode du mari en ville et ne cherchait pas à s'attaquer aux inégalités au sein des familles, tendance courante des mouvements nationalistes, qui diluent les problèmes d'inégalités sexuelles dans un visée

libératrice plus large¹⁵. Quand on faisait référence aux femmes, c'était le plus souvent en tant qu'épouses ou mères. Les objectifs démocratiques trahissaient une vision domestique des Noires et ne réclamaient pas la participation politique ou la citoyenneté de plein droit pour tous, en tant qu'individus sexués¹⁶.

- 11 Dès avant 1990, cependant, cette vision des choses se trouva remise en cause à l'intérieur du mouvement anti-apartheid, à la suite de deux faits, liés entre eux. Tout d'abord, les intellectuels sud-africains com-mencèrent à débattre de la façon dont l'apartheid avait différemment affecté les hommes et les femmes noirs et se prirent à considérer que les besoins de celles-ci pouvaient être distincts. Les intellectuels féministes, principalement des femmes, se mirent à affirmer de plus en plus qu'à moins de prendre en compte les questions de différence sexuelle durant la phase de transition démocratique, les nouvelles institutions politiques ne feraient que recréer et renforcer les inégalités¹⁷. En second lieu, les militantes entreprirent de développer des forums réservés aux femmes, espérant ainsi accroître leur participation au mouvement populaire contre l'apartheid. Celles dont le mari désapprouvait l'engagement politique se sentiraient ainsi plus à l'aise pour aller à des meetings uniquement composés de femmes ; de plus, elles parleraient plus librement en l'absence d'hommes, acquérant une expérience des débats publics et davantage de confiance en elles. Ces forums constituaient la première reconnaissance explicite, au sein du mouvement d'opposition, du fait que les hommes et les femmes pouvaient avoir des attentes différentes. Dans un contexte très politique, celles qui étaient engagées dans les groupes de femmes analysaient souvent leur vie sous l'angle de la race et de la classe, mais aussi des inégalités sexuelles. Dans ces regroupements unisexués, les militantes étaient autorisées, et même encouragées, à envisager en quoi leur expérience différait de celle des hommes ; par cette mobilisation de la base, un nouvel électorat sensible à la question féminine prit ainsi naissance au sein du mouvement anti-apartheid : une nouvelle identité collective, clairement sexuée¹⁸.
- 12 (...) Après sa légalisation, en 1990, l'ANC lança des slogans exigeant « une Afrique du Sud démocratique, non- raciale et *non-sexiste* » et se mit à débattre de plus en plus, dans ses meetings, de ce qu'impliquait un tel but. Au cours de cette période, les questions de différence sexuelle provoquèrent souvent des conflits internes à l'ANC par leur contestation à la fois de la ligne officielle (une oppression partagée scellant l'union) et de la domination masculine dans l'organisation. À la suite d'un âpre débat, la conférence nationale de l'ANC, en 1991, refusa d'établir des quotas dans les instances dirigeantes rejetant ainsi la position de Nelson Mandela, fervent partisan d'une telle mesure, et incitant de nombreuses militantes à exprimer publiquement pour la première fois l'importance à leurs yeux de ces enjeux féministes, à l'opposé de leurs camarades hommes. Dans certains endroits, où de violentes protestations tournaient autour des questions d'identité masculine, les militants des *townships* se firent également souvent menaçants envers qui celles remettaient en cause la subordination des femmes¹⁹. (...)
- 13 Au début de 1993, lorsque la section féminine de l'ANC manifesta contre l'exclusion des femmes des négociations nationales, elles se posèrent, lors d'interviews, en défenseuses au niveau national du principe qu'elles avaient réussi à imposer dans le fonctionnement de base de l'ANC²⁰. Peu à peu, le principe d'une représentation mixte lors des négociations nationales pour la démocratie fut accepté par l'élite politique du pays.
- 14 Au cours de ces négociations, les militantes furent de plus en plus présentes sur l'échiquier politique et des femmes de tous bords s'accordèrent pour dire que la question féminine devait être réglée pendant, plutôt qu'après, la transition. Elles insistèrent pour

que les voix des femmes soient entendues, tout en admettant que ces voix pouvaient être multiples et même contradictoires²¹. Un participant au Africanist Pan African Congress, un groupe nationaliste noir ayant milité auparavant pour la suppression des questions de genre afin de ne pas nuire à la tradition africaine, proclama que, puisque « les femmes font l'objet d'une discrimination universelle..., il devient urgent de définir leurs droits et de les inscrire dans la constitution d'une Azanie libérée »²². De la même manière, l'organisation pour l'identité noire AZAPO (*Azanian People's Organization*) s'engagea fermement contre le sexisme en 1993²³, et rejeta sa position précédente selon laquelle les revendications féministes divisaient le mouvement et ne reflétaient pas les aspirations des Noirs. Les militantes du Parti Démocrate, centriste et à majorité blanche, résumèrent ainsi les enjeux :

Le statut des femmes dans la société doit être amélioré, dans le domaine de la démocratie comme dans celui de la justice. La phase de transition est le moment de s'atteler à cela. Les occasions de refonder la société sont très rares et laisser passer celle-ci sans remédier à la condition féminine serait irresponsable²⁴.

- 15 En 1991, bien que la plupart des négociateurs officiels fussent toujours des hommes, tous les participants acceptèrent de créer un Comité consultatif sur les droits des femmes afin d'évaluer l'impact de ces accords sur celles-ci. Malgré l'absence de ce comité aux négociations, les commentaires qu'il émit soulevèrent un certain nombre d'interrogations sur le caractère abstrait du discours sur la démocratie qui ignorait complètement la différence des sexes. (...) Afin de s'assurer que les voix des femmes seraient entendues autour de la table des négociations, en mars 1993, lors d'un événement passé inaperçu, elles forcèrent l'entrée de la salle où se déroulaient les négociations et interrompirent les pourparlers en exigeant d'y être admises, ce qu'elles obtinrent. Étonnamment, les vingt-six participants acceptèrent d'instaurer un quota. Cette décision reflétait combien les femmes de tous bords avaient déjà bien préparé le terrain pour faire admettre l'idée de la représentation féminine dans la construction de la démocratie. Il s'agissait d'un quota de 50% ; ainsi, la moitié des négociateurs qui entérinèrent finalement une constitution provisoire et mirent en place le calendrier des élections étaient des femmes : une composition qui eut d'importantes conséquences sur la nature des institutions créées dans le cadre de cette nouvelle constitution.
- 16 Sur la plupart des questions, elles furent pourtant peu unanimes. Comme s'interrogea l'une d'entre elles :
- Qui les femmes représentent-elles exactement dans ces pourparlers ? Certaines parlent au nom de leur parti et non des femmes. Or beaucoup de ceux-ci ne font aucun cas des questions de genre. Peut-on dire alors que les femmes sont représentées dans ces discussions ?²⁵
- 17 Cependant, en dépit de leurs divergences politiques, elles parvinrent, lors des négociations finales, à fédérer un groupe parlant d'une seule voix sur certains sujets²⁶. Ce groupe exigea avant tout que la nouvelle constitution garantisse le principe que l'égalité des sexes devait primer sur le droit coutumier, permettant ainsi à des millions de femmes africaines mariées selon la tradition d'utiliser le nouveau cadre constitutionnel pour réclamer une plus grande égalité dans la cellule familiale²⁷. Ce groupe de femmes souhaitait donc que l'État démocratique contrôle les relations entre individus, aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique²⁸. Deux autres de leurs grandes conquêtes furent la création d'une commission spécifique veillant à garantir la participation des femmes dans le processus électoral de 1994 et celle d'un comité consultatif pour examiner les effets des nouvelles mesures gouvernementales²⁹.

- 18 Mais leur plus grande réussite fut d'inscrire les préoccupations féministes dans le débat national. Au cours de la première campagne électorale, au début de 1994, la plupart des partis politiques s'étaient engagés, au moins verbalement, à appliquer l'égalité des sexes. Une dirigeante de l'ANC, qui fut plus tard nommée à un poste ministériel, le nota diplomatiquement : « La prise en compte de la différence des sexes est devenue l'une des priorités nationales en Afrique du Sud »³⁰. De façon plus abrupte, une autre dirigeante confia à un journaliste : « Soudain, tous les vieux mecs se sont réveillés et ont réalisé que les femmes sont majoritaires dans ce pays et qu'ils ont besoin de leurs votes. C'est peut-être de l'opportunisme mais, bon dieu, autant en profiter »³¹.
- 19 Pour quelle raison les femmes sud-africaines étaient-elles si désireuses de soulever ces questions pendant la transition et pourquoi les hommes furent-ils apparemment disposés à les écouter ? (...) Au cours d'interviews et de discussions pendant la première moitié des années quatre-vingt-dix, des militants reconnurent à plusieurs reprises que les nouvelles influences internationales avaient modifié leur appréhension de la politique et de la question des sexes. Dans la communauté internationale, les idées féministes avaient acquis une nouvelle visibilité au cours des années quatre-vingts. Bien que de nombreux militants anticolonialistes aient continué à considérer le féminisme comme une nouvelle forme d'impérialisme culturel, le fait que les transitions démocratiques des années quatre-vingt-dix soient intervenues à une période où les intellectuels partout dans le monde se mettaient à envisager les différences entre les sexes comme socialement construites et non comme des données biologiques, influa de manière cruciale sur la façon dont les militantes sud-africaines articulèrent leurs revendications. Les changements structurels dans la vie des femmes, de nouveaux schémas de participation dans l'éducation et le travail, une organisation domestique transformée, etc. contribuèrent à leur offrir de nouvelles possibilités de contester les inégalités sexuelles existant dans de nombreux domaines; et, parallèlement, le corpus féministe théorique joua un rôle clé dans la reformulation de leurs revendications³².
- 20 En Afrique du Sud, (...) les militantes empreintes de ces idéaux féministes eurent souvent une influence décisive pour pousser à la création d'organisations de femmes. Au début des années quatre-vingt-dix, les idées féministes reçurent un soutien supplémentaire de la part d'anciennes expatriées qui avaient côtoyé d'autres féministes à l'étranger et qui, à leur retour, découvraient, comme l'une d'entre elles le déclara, que le patriarcat pourrait bien être l'unique institution sociale approuvée par les Sud-Africains des deux races³³. Les femmes du mouvement anti-apartheid affirmèrent de plus en plus que repousser le traitement des problèmes des femmes au nom de l'unité pouvait ruiner les occasions de soulever ces questions à l'avenir. Pethu Serote, une militante de l'ANC, écrivit ainsi :
- Auparavant, il était presque tabou de parler de l'émancipation des femmes au sein de l'organisation. Le sujet était considéré comme étant source de divisions. Tout le monde était d'accord pour dire que le combat pour la libération nationale primait, et que l'émancipation des femmes serait naturellement et automatiquement une de ses conséquences. L'Histoire [...] fait mentir la deuxième partie de cette assertion [...] Lorsque l'on construit une maison, on doit d'abord creuser et établir les fondations, et nous en sommes à ce stade³⁴.
- 21 S'inspirant des débats féministes internationaux, de nombreuses militantes, aussi bien Frene Ginwala, spécialiste de droit constitutionnel et conseillère de Mandela, qui souligna de plus en plus clairement la nécessité de prendre en considération les questions de genre pendant le processus de démocratisation, que Thenjiwe Mnthintso, ancienne « guerrillera » de l'ANC, qui suivit à l'université des cours de théories féministes, tout en

prenant part aux négociations nationales, distillèrent de nouvelles idées dans les débats sur les différentes façons dont les hommes et les femmes vivent la citoyenneté. Parallèlement à cela, les intellectuels rapportèrent comment d'autres pays avaient tenté de combler les inégalités entre les sexes³⁵.

- 22 Ces préoccupations sur les femmes revêtent aussi un aspect matériel, lié à la manière dont les fonds internationaux envisageaient la prise en compte du genre dans le processus démocratique. La sociologie politique incline à considérer « les nouveaux concepts sociaux comme étant le résultat des conflits internes, tout autant que de ceux menés entre groupes sociaux opposés³⁶ ». Mais ces concepts sont aussi influencés par des débats qui ont lieu hors de ces mouvements en particulier lorsque ces influences extérieures s'accompagnent de ressources matérielles accordées à certains adversaires en particulier. Bien que les traces documentaires fassent défaut, de nombreux militants sud-africains déclarèrent dans des interviews que l'appui financier de l'Occident avait donné des moyens au mouvement anti-apartheid et au nouveau gouvernement en vue de soutenir les revendications féministes.
- 23 Pendant les années quatre-vingts, (...) les militants anti-apartheid qui recherchaient une aide extérieure étaient fréquemment incités à inclure dans leurs objectifs une préoccupation à l'égard des femmes : requête interprétée par les Sud-Africains comme une injonction à faire participer activement les femmes aux organisations politiques. Ainsi, par exemple, des militants de divers bords reconnurent, lors d'entretiens, le poids de ces donateurs dans leur souci de prendre en considération ces questions. Un groupe définit ainsi un projet de recensement des besoins spécifiques des femmes noires du monde rural, à la demande de l'Institut Catholique d'Aide internationale ; le mouvement travailliste inclut dans son programme l'organisation de campagnes pour fédérer les femmes, dès la seconde moitié des années quatre-vingts, en partie sous l'impulsion de syndicats étrangers ; et un centre d'études sur les droits de l'homme et les questions juridiques développa un projet de recherche sur les genres, sur la suggestion de la Fondation Ford (1995). Les préoccupations des organisations inter-nationales concernant les femmes et leur rôle en tant que donateurs incitèrent de nombreux groupes sud-africains à s'atteler à des problèmes qu'ils auraient sinon laissés de côté. (...) Sans l'influence des organisations féministes internationales cependant, on peut affirmer que le poids des femmes dans les mouvements populaires n'aurait pas débouché sur un effort de redéfinition de la citoyenneté. Et, recourant de plus en plus à ces théories venues de l'étranger pendant le processus de démocratisation, les militantes trouvèrent un aliment pour contrer l'inégalité dans leur propre pays.
- 24 Les aides internationales ont été encore plus importantes après les élections de 1994. Les membres du nouveau gouvernement, souvent en association avec les donateurs, ont mis en place des projets et des stratégies visant explicitement à régler le problème de l'inégalité des femmes. Ceci est apparu avec évidence vers la fin de 1995, lorsque les féministes appartenant au nouveau gouvernement utilisèrent le Quatrième Sommet mondial des Nations Unies sur les femmes, à Pékin, comme tribune pour exprimer leurs préoccupations féministes locales. Parmi la délégation officielle de quarante-cinq personnes figuraient des membres des cabinets ministériels et parlementaires, le président de l'Assemblée et plusieurs députés, des fonctionnaires de différents corps et des militants de plusieurs organisations non-gouvernementales (ONG). À leur retour, ces délégués rendirent largement publiques les conclusions du Sommet, faisant ainsi de l'engagement à régler les problèmes d'inégalité non plus une question morale ou éthique,

mais une obligation internationalement reconnue. De manière encore plus précise, le Ministère des Affaires Sociales publia un « Rapport sur les engagements pris par le gouvernement sud-africain à la suite du Quatrième Sommet mondial des Nations Unies sur les femmes », qui, à l'occasion de cet événement, put souligner les inégalités propres à l'Afrique du Sud ; de plus, ce rapport indiqua quels étaient les ministères les plus aptes à traiter chacun de ces problèmes³⁷. (...) La ministre déléguée aux Affaires Sociales, Geraldine Frazier, présida ensuite un « comité de planification nationale post-Pékin » ; avant la fin du mois de février 1996, elle put faire le tour des ministères et pointer les différents objectifs à atteindre par chacun d'eux, en réponse à ces préoccupations³⁸. Faisant la liste des mécanismes nécessaires, des budgets et des contraintes temporelles, elle désigna précisément les services qu'elle pensait être les plus disposés à s'atteler à cette tâche, de même que ceux qui, à son avis, traînaient les pieds. « Il est temps que nous réalisions nos engagements », conclut-elle³⁹.

La consolidation d'une démocratie sexuée

- 25 Jusqu'à maintenant, j'ai décrit le processus par lequel les militantes d'Afrique du Sud et les questions de genre se hissèrent au premier plan dans les débats sur la démocratisation. Mais quelles en furent les répercussions sur la consolidation d'une nouvelle démocratie et sur la construction d'une citoyenneté sexuée ? Plus précisément, quels nouveaux enjeux intégrèrent ces militantes dans la construction de la démocratie ? (...) Quel fut le procédé mis en œuvre par les femmes sud-africaines pour tenter de définir les intérêts à prendre en compte dans une nouvelle démocratie et comment parvinrent-elles à les y faire figurer ?
- 26 En 1991, la section féminine de l'ANC rédigea une charte des femmes : une liste d'exigences reflétant les préoccupations des femmes à travers tout le pays. Elle lança la Coalition Nationale des Femmes, organisation plus vaste, dont le but était de mettre à jour et de formuler les attentes communes à toutes les femmes⁴⁰. Composée de quelque soixante-dix organisations féminines transcendant les clivages politiques, la Coalition partait du principe que des femmes de différentes classes sociales pouvaient partager les mêmes soucis et les mêmes intérêts bien que la plupart des porte-parole aient reconnu que la race et le statut social modélaient fondamentalement leur vécu et créaient des différences notables dans la manière dont elles hiérarchisaient leurs priorités⁴¹. Il existait pourtant des divergences, dues à l'origine raciale ou sociale, mais aussi dans les opinions individuelles, reflet du large éventail de sensibilités au sein de la coalition. Ainsi, l'unité de la coalition fut mise à l'épreuve lorsque les fidèles de différentes confessions religieuses s'opposèrent aux militantes féministes à propos des droits reproductifs, notamment le droit à l'avortement légal et sans risques⁴². Malgré l'intention initiale des organisatrices d'ouvrir le mouvement à toutes les tendances politiques, elles admirent qu'en quelques mois les femmes appartenant à des associations majoritairement blanches et conservatrices eurent tendance à se désolidariser, laissant ainsi les militantes anti-apartheid dominer la coalition.
- 27 Celle-ci chercha à développer un consensus autour des problèmes centraux liés à l'inégalité des femmes. À la suite d'une proposition de l'ANC (1990), la Coalition Nationale des Femmes (Women's National Coalition, WNC) se lança dans une campagne de dix-huit mois pour rédiger une charte des femmes dont elle espérait qu'elle ferait office d'une Déclaration des droits prenant en compte la différence sexuelle. Outre les débats généraux entre militants, la WNC mit sur pied 203 groupes de réflexion comprenant 1620 membres et distribua 2973 questionnaires individuels afin de déterminer ce que les

femmes attendaient d'un nouvel État. Bien que la plupart des répondantes au sondage appartiennent à des organisations féminines et soient donc déjà gagnées aux idées féministes, les conclusions de la recherche firent apparaître une étonnante unanimité. De manière générale, celles qui répondaient souhaitaient voir accorder aux femmes aussi bien l'égalité des chances sur le marché du travail que le partage des tâches domestiques. Les Noires comme les Blanches avaient beau faire état de préoccupations différentes – par exemple les répondantes noires sou-lignaient fréquemment combien l'identité raciale prévalait à leurs yeux sur l'identité sexuelle – le rapport recensait toute une série de circonstances qui conditionnait les chances dans la vie des femmes en général : des lois, pénalisantes, sur la propriété, les impôts, les modalités d'héritage jusqu'à la violence généralisée envers les femmes, en passant par l'exclusion du monde politique et du marché du travail⁴³.

- 28 Sur la base de cette recherche, la WNC proposa qu'une charte des femmes soit incorporée à la nouvelle constitution sud-africaine. Malgré le caractère général de ce document, ses auteurs peuvent à bon droit prétendre que ce qu'elle réclame reflète les aspirations d'un large éventail de femmes : le droit à maîtriser ses choix reproductifs aussi bien que l'exigence d'une pleine égalité au travail ou à la maison. Selon la charte, les femmes doivent être associées aux prises de décisions dans différentes instances à travers la société, qu'il s'agisse des tribunaux coutumiers ou des institutions politiques ; elle rejette d'autre part la discrimination sexuelle dans les domaines du droit, de l'éducation et du travail. Elle affirme le droit absolu des femmes à contrôler leur corps et incite l'État à les protéger contre le harcèlement et la violence sexuels. Prenant acte du fait que les femmes sont surreprésentées dans les emplois précaires et bénévoles, la charte réclame du nouvel État qu'il prenne des mesures incitatives afin de faciliter l'accès des femmes à de vrais emplois, qu'il fasse en sorte que tous les citoyens puissent bénéficier d'un congé parental et disposent de crèches et enfin, qu'il institue un système d'aide aux malades, aux retraités, aux indigents, dont ne soient pas exclus ceux qui n'ont jamais été salariés⁴⁴.
- 29 La campagne pour la charte diffusa les exigences féministes et révéla dans le détail qu'hommes et femmes n'étaient pas égaux face à la vie et aux ressources qu'elle offre. Elle atteignit aussi un autre objectif, celui-là moins explicite, qui fut de créer l'impression que l'on avait affaire à un large consensus populaire sur la priorité à accorder à ces questions et de faire émerger un ensemble de revendications homogènes, valables pour toutes les femmes en dépit de leurs différences. Beaucoup d'Africaines rurales, par exemple, estimaient que les hommes n'avaient pas à empocher tout l'argent de la vente des légumes qu'elles avaient elles-mêmes fait pousser⁴⁵. Dans leur récapitulation générale des besoins, les auteurs de la charte recoururent à ce genre d'exemple pour mettre en avant le principe d'une plus grande égalité domestique. De la même façon, la charte minimise les questions susceptibles de diviser les femmes : alors que les comptes rendus de la recherche exposent les commentaires des Noires sur l'exploitation dont elles sont victimes, comme domestiques, de la part des Blanches, la charte traite de l'emploi en termes plus neutres, en demandant un égal accès au marché du travail et une formations pour toutes les Sud-Africaines.
- 30 Le simple fait de collecter les revendications des femmes dans un document ne peut évidemment pas entraîner de changements radicaux dans les relations entre les sexes au sein de la sphère privée. De nombreuses féministes réalisèrent que, même si la charte était adoptée dans la nouvelle constitution, la réforme juridique n'améliorerait pas nécessairement le sort des femmes au quotidien. Les militantes préférèrent ainsi voir

dans la charte un document politique plus que juridique, propre à servir de base à un travail de lobbying au Parlement et à mobiliser les femmes à l'avenir⁴⁶. Nozizwe Madlala, une féministe de l'ANC qui devint députée par la suite, conclut également que la tâche la plus urgente était « que les femmes se fédèrent dans un puissant mouvement de masse », qui pourrait contrôler les nouvelles mesures gouvernementales :

L'outil numéro un du combat pour l'émancipation est : *l'organisation...* Nous ne pouvons pas partir du principe que le gouvernement sera automatiquement bien disposé envers nos exigences. Nous aurons à mettre en application notre pouvoir pour nous assurer que le gouvernement les prend en compte⁴⁷.

- 31 Les féministes politiquement engagées continuèrent pourtant à se concentrer davantage sur la construction d'un État sexué que sur la mobilisation d'un soutien populaire en faveur des idées féministes. Alors que la notion d'« intérêts des femmes » restait quelque peu floue, les militantes se préoccupaient considérablement de la représentation féminine dans les instances politiques du nouvel État et de la création d'institutions sexuées, par le biais desquelles les femmes pourraient participer activement à la conception de nouvelles mesures politiques. La plupart d'entre elles semblaient plus soucieuses de créer ces institutions sexuées que de souligner les moyens à mettre en œuvre pour contrer les inégalités entre hommes et femmes. Les féministes cherchèrent tout d'abord à s'assurer qu'il y aurait bien des femmes dans les instances de décisions et ensuite que les structures gouvernementales étaient conçues de sorte à évaluer l'impact des mesures politiques sur les relations entre les sexes.
- 32 Pour les militantes de l'ANC, les premières élections démocratiques d'Afrique du Sud constituaient l'occasion d'accroître considérablement le nombre de femmes au gouvernement. Les négociateurs ayant décidé que le nouveau système électoral adopterait la représentation proportionnelle, le choix n'était pas entre des candidats individuels investis par les partis, mais entre différentes listes. En réponse aux exigences de la base en faveur de « l'action positive », l'ANC fixa un quota de 30% de femmes sur ses listes électorales, une décision reflétant les conclusions des politologues, pour qui il s'agit du moyen sans doute le plus efficace pour faire élire des femmes⁴⁸. D'autres partis semblèrent avoir compris que les questions de genre pouvaient attirer des électeurs et inclurent plus de candidates sur leurs listes⁴⁹.
- 33 Le nouveau Parlement, dont la première session ouvrit en mai 1994, comptait 106 femmes sur 400 députés, soit 26,5%, ce qui constituait un changement spectaculaire par rapport à la précédente assemblée, dominée par les Blancs et presque entièrement masculine. Les nouvelles députées proposèrent immédiatement la création d'une crèche-garderie dans l'enceinte du Parlement, ainsi que l'installation de nouvelles toilettes pour les femmes. Plusieurs d'entre elles firent remarquer qu'elles étaient au Parlement comme représentantes des femmes, mais qu'elles étaient aussi des féministes militantes. Elles soulignèrent qu'une des priorités essentielles du nouveau gouvernement consistait à trouver les moyens de remettre en cause l'inégalité actuelle entre hommes et femmes⁵⁰. Bien que le premier gouvernement ne compte que deux femmes ministres sur un total de 27, plusieurs autres furent intégrées au cours des deux premières années du mandat de Nelson Mandela, offrant ainsi une plus grande visibilité aux militantes féministes.
- 34 La nouvelle constitution imposa la création d'une sorte de commission nationale sur les femmes dans le nouvel État. À la lumière des expériences menées de par le monde, les intellectuelles féministes sud-africaines s'inquiétaient à l'idée de voir les questions de genre marginalisées. Elles déclarèrent que la création d'un ministère pour les femmes – le

mode le plus fréquent, dans les nouveaux États africains, pour s'attaquer à l'inégalité – ne ferait que « ghettoïser » ces questions, même s'il assurait, à un mouvement de femmes aux contours flous, une représentation ministérielle et des pouvoirs exécutifs. (...) L'expérience avait prouvé, dans d'autres pays, qu'une institution de ce genre met l'accent essentiellement sur la fonction domestique des femmes : sans grands moyens financiers ou humains, elle propose un enseignement pour leur apprendre à bien se nourrir, à s'occuper des enfants, et à faire des travaux manuels, plutôt que de remettre en question les fondements de l'inégalité entre les sexes⁵¹.

35 De nombreuses féministes sud-africaines firent part de leur choix en faveur d'une approche prenant en compte les diverses facettes du problème : le gouvernement créerait un département femmes dans chaque ministère, reliés entre eux par une commission nationale sur le statut des femmes, laquelle pourrait ainsi avoir son mot à dire sur toute mesure susceptible d'affecter la vie des citoyens, en tant qu'individus sexués⁵². Le département femmes du ministère du Développement pourrait par exemple pousser à la redéfinition d'un programme de création d'emplois pour s'assurer qu'il vise aussi bien l'un ou l'autre sexe. Au ministère de la Réforme agraire, le département femmes pourrait imposer que des terres soient aussi mises à la disposition des femmes chefs de famille, au lieu d'autoriser des programmes de redistribution en faveur des seuls hommes. Ces services internes à chaque ministère pourraient concrétiser les efforts menés pour modifier la conception et la mise en application des mesures politiques à l'échelon gouvernemental : révision du règlement intérieur des ministères, développement de stratégies appropriées pour intégrer les questions de genre dans la planification, coordination dans la formation des personnels pour les sensibiliser à ces problèmes, suivi attentif des projets en fonction de leurs conséquences sur l'égalité entre les sexes⁵³. En cherchant à institutionnaliser les débats autour des répercussions sur les femmes des nouvelles mesures politiques, les militantes féministes espéraient que les départements ainsi créés contraindraient les législateurs à ne pas perdre de vue les retombées pratiques de leurs décisions sur la vie des citoyen(ne)s. Théoriquement, ces départements seraient en mesure de vérifier que la politique gouvernementale n'exacerberait pas les inégalités entre les sexes, et pourrait même les réduire⁵⁴. Dès le début de 1997, au moins deux services d'État le ministère de la Réforme agraire et, de manière plus étonnante, les Renseignements Généraux avaient, semble-t-il, mis en place un tel mécanisme d'évaluation de la politique menée, et d'autres ministères avaient projeté de créer de semblables structures⁵⁵. Le ministère de la Justice, de la même manière, avait entrepris de réviser le code de la famille y compris le droit coutumier réglant le mariage, la séparation et le divorce afin de « d'y faire figurer l'égalité entre sexes »⁵⁶.

36 La structure la plus importante du nouvel État paraissait vraisemblablement devoir être la Commission nationale sur l'inégalité entre les sexes, rendue obligatoire par la constitution provisoire de 1993, et qui ne fut légalement installée par le Parlement qu'en 1996. Au sommet des instances coordonnant les différentes mesures visant à s'attaquer à l'inégalité, les militantes envisageaient la Commission comme une sorte de lobby à l'intérieur du gouvernement, dont les membres pouvaient faire pression sur les partis politiques aussi bien que sur les ministères et secrétariats d'État afin qu'ils honorent leurs promesses. Après de nombreuses discussions, la composition de la Commission fut annoncée à la fin de 1996. Dix membres sur douze étaient des femmes, dont plusieurs s'étaient acquis la réputation de féministes énergiques et réfléchies. Certaines, outre leur passé féministe durant la période de transition, avaient fait des recherches universitaires

sur l'inégalité entre les sexes tandis que d'autres s'étaient illustrées par leur engagement féministe clairement affirmé au sein de l'ANC⁵⁷. Qui plus est, la budget alloué à la Commission et les pouvoirs statutaires lui étant impartis s'avéraient suffisants pour qu'elle puisse peser vraiment sur les débats politiques nationaux à l'avenir. Ses membres exprimèrent clairement leur intention de bloquer toute tentative de la part d'autres services de l'État pour saper leur statut d'instance indépendante. (...)

- 37 En cherchant à s'assurer que les femmes seraient nettement représentées dans les nouvelles instances décisionnelles et que les nouvelles institutions prendraient clairement en compte la question des genres lors de l'élaboration et de la mise en place de politiques spécifiques, les féministes espéraient parvenir à intégrer le souci de s'attaquer à l'inégalité des femmes dans les structures mêmes du nouvel État. Ainsi, le fait que le processus de démocratisation sud-africaine ait été placé sous l'angle de la différence sexuelle c'est-à-dire qu'un mouvement de femmes clairement acquis à une conception féministe de la démocratisation fasse son apparition à ce moment-là et soit capable d'inclure dans les fondements institutionnels de la nouvelle démocratie une appréhension du concept de citoyenneté sexuée, ce fait a pu avoir des répercussions directes sur la nature de la citoyenneté en Afrique du Sud.

Conclusion

- 38 La plupart des discussions sur les transitions politiques vers la démocratie ou sur la consolidation des institutions démocratiques négligent l'importance de la dynamique des sexes. Pourtant, si toute citoyenneté est sexuée en d'autres termes, si les relations entre les individus et l'État peuvent être modelées, en partie, par l'expérience concrète des citoyens en tant qu'êtres sexués, les institutions démocratiques qui considèrent de manière indifférenciée les citoyens renforcent quasi inévitablement les inégalités sexuelles. En Afrique du Sud, cependant, les féministes firent part de leurs aspirations démocratiques en tant que femmes. (...) Elles parvinrent avec succès à formuler la participation politique des hommes et des femmes sur des bases nouvelles, ce qui entraîna plusieurs conséquences : le nombre inédit de femmes participant aux négociations nationales au cours de la phase de transition, une procédure visant à recenser les besoins propres à chacun des sexes, et enfin l'établissement d'un nouvel État dont une des missions consisterait à analyser les différents lieux de discrimination sociale et à s'y attaquer.
- 39 Si les intérêts des femmes se trouvent définis, en partie, par les institutions qui canalisent la participation politique, la démocratie qui est en train de s'édifier en Afrique du Sud pourrait bien offrir une nouvelle conception, sexuée, de la citoyenneté. Une démocratie qui met en place des mécanismes institutionnels pour forcer les gouvernants à prendre en compte l'impact de leur politique sur les vrais citoyens (sexués) est sans doute celle qui s'approche le plus près d'une définition de la citoyenneté qui intègre la notion de genre. (...)
- 40 La transition sud-africaine soulève aussi de plus vastes questions sur la manière dont nous pensons la démocratisation et la citoyenneté sexuée. Tout d'abord, elle souligne l'importance d'étudier les transitions démocratiques dans un contexte élargi. Au lieu de se concentrer simplement sur les organisations locales véhiculant les aspirations démocratiques, il est bon de considérer aussi le poids des influences internationales qui peuvent renforcer ou affaiblir certains protagonistes sur le terrain et contribuer à une redéfinition des enjeux politiques. Si les militantes anti-apartheid parvinrent à bien exprimer leurs préoccupations féministes durant la phase de transition, cela est lié, en

partie tout au moins, aux apports culturels internationaux, idées et ressources matérielles qui encouragèrent une vision féministe de la situation.

- 41 Mais, plus largement encore, le cas de l'Afrique du Sud devrait nous inciter à reconsidérer la perspective téléologique qu'embrassent la plupart des discussions sur les transitions démocratiques à la fin du XX^e siècle. Plutôt que de se demander quel rôle joue telle classe ou tel groupe dans ce cadre, on ferait mieux, à la lumière du cas sud-africain, de réfléchir aux questions suivantes : qui définit la démocratie dans une société donnée et comment cette définition est-elle introduite dans la consolidation de la démocratie ? Lors du processus de démocratisation, qui conçoit les institutions destinées à encadrer le débat politique et comment sont envisagés les participants ? Qui exprime les exigences de ces participants ? Comment sont perçues les différentes identités collectives des électeurs et en quoi cette perception influe-t-elle sur la manière dont ils sont représentés au sein de l'État ? Enfin, bien sûr, il faudrait aussi chercher à savoir quelles voix sont réduites au silence et quelles attentes démocratiques sont laissées de côté.
- 42 L'apparente réussite des militantes sud-africaines à changer les termes du débat démocratique nous met au défi de repenser notre conception de la démocratie elle-même. Ce cas nous suggère de l'envisager comme un processus, au cours duquel les militants fédèrent les identités collectives pour parvenir à donner forme à leurs aspirations démocratiques. Les négociations et les élections ne sont pas tout ; il faut aussi prendre en compte la mobilisation des identités collectives et le rôle qu'elles jouent dans la consolidation de la démocratie, parallèlement à l'activité des militants cherchant à intégrer leur vision de la citoyenneté dans les structures qui fourniront le cadre de la participation politique dans le futur.
- 43 Traduit de l'américain par Anne Richardot

BIBLIOGRAPHIE

ADAM Heribert et MOODLEY Kogila, 1993, *The negotiated revolution : Society and politics in post-apartheid South Africa*, Johannesburg, Jonathan Ball Publishers/University of California Press.

ADLER Glenn et WEBSTER Eddie, 1995, « Challenging transition theory : The labor movement, radical reform and transition to democracy in South Africa », *Politics and Society*, 23-1, pp. 75-106.

AFRICAN NATIONAL CONGRESS, 1990, « Statement of the National Executive Committee of the ANC on the emancipation of women in South Africa », 2 mai 1990, *Agenda*, 8, pp. 19-23.

ALBERTYN Catherine, 1992, « Women and politics : Choices in structural mechanisms to empower women in a democratic government », conférence prononcée lors des Journées d'études sur « Structural Mechanisms to Empower Women in a Democratic Government », 4-6 décembre, Durban, Afrique du Sud.

1994a, « Two steps forward », *Work in Progress*, 95, pp. 22-23.

1994b, « Women and the transition to democracy in South Africa », in Christina Murray (dir.), *Gender and the new South African legal order*, Cape Town, Juta.

- 1995, « Mainstreaming gender : National Machinery for women in South Africa », Center for Applied Legal Studies, Occasional Paper, 24.
- ALVAREZ Sonia, 1989, *Engendering democracy in Brazil : Women's movements in transition politics*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press.
- AMINZADE Ronald, 1993, *Ballots and barricades : Class formation and republican politics in France, 1830-1871*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press.
- BASU Amrita (dir.), 1995, *The challenges of local feminisms : Women's movements in global perspective*, Boulder (Colorado), Westview.
- BERGER Iris, 1991, *Threads of solidarity : Women in South African industry, 1900-1990*, Bloomington, Indiana University Press.
- BIEHL Amy, s.d., « Structures for women in political decision-making : A comparative study », Gender Project, Community Law Center, University of the Western Cape, ronéo.
- BONNIN Debby, 1992, « Challenge from within : PD document on women's status », *Agenda*, 12, pp. 44-46.
- BOZZOLI Belinda, 1983, « Marxism, feminism and South African studies », *Journal of Southern African Studies*, 9-2, pp. 139-171.
- BRADFORD Helen, 1987, « "We are now the men" : Women's beer protests in the Natal countryside, 1929 », in Belinda Bozzoli (dir.), *Class, community and conflict*, Johannesburg, Ravan.
- BRENNER Joanna et LASLETT Barbara, 1991, « Gender, social reproduction and women's self-organization : Considering the U.S. welfare state », *Gender and Society*, 5, pp. 311-333.
- CAMPBELL Catherine, 1992, « Learning to kill ? Masculinity, the family and violence in Natal », *Journal of Southern African Studies*, 18, pp. 614-628.
- CEDAW convention for the Elimination of All Forms of Discrimination against Women Working Group, 1996, « Implementing CEDAW in South Africa : A resource document », Gender Research Project, Center for Applied Legal Studies, University of the Witwatersrand, ronéo.
- CHATTERJEE Partha, 1989, « Colonialism, nationalism and colonized women : The contest in India », *American Ethnologist*, 16, pp. 622-633.
- CHAZAN Naomi, 1989, « Gender perspectives on African states », in J. Parpart et K. Staudt (dir.), *Women and the state in Africa*, Boulder (Colorado), Lynn Reiner.
- CHINCHILLA Norma Stloz, 1991, « Marxism, feminism and the struggle for democracy in Latin America », *Gender and Society*, 5, pp. 291-310.
- CHOWDHURY Najma et NELSON Barbara (avec CARVER Kathryn A., JOHNSON Nancy J., O'LOUGHLIN Paula L.), 1994, « Redefining politics : Patterns of women's political engagement from a global perspective », in Najma chowdhury et Barbara Nelson (dir.), *Women in politics*, New Haven (Connecticut), Yale University Press.
- DEPARTMENT OF WELFARE, 1996, *Report on the South African government's commitments arising out of the Fourth UN Women's Conference, Beijing 1995*, Pretoria, Government Printers.
- DIETZ mary, 1987, « Context is all : Feminisms and theory of citizenship », *Daedalus*, 116, pp. 1-24.
- FESTER Gertrude, ADAMS Feroza et HORN Pat, 1992, « Women's alliance », *Agenda*, 13, pp. 29-34.
- FINNEMORE Martha, 1994, « Negotiating power », *Agenda*, 20, pp. 16-21.

- FONDATION FORD, 1995, *Annual report : South Africa*, New York, Ford Foundation.
- Fourth World Conference on Women, Beijing, China, summary report (Rapport sur le Quatrième Sommet mondial des femmes de Pékin)* 1995, Johannesburg, Government Printers.
- FOUCHE Fidela, 1994, « Overcoming the sisterhood myth », *Transformation*, 23, pp. 78-95.
- FRAZIER Geraldine, 1996, « How government departments plan to implement their Beijing commitments », conférence prononcée aux Rendez-vous annuels du Ministère des Affaires Sociales, 22 février, Johannesburg.
- GAITSKELL Deborah et UNTERHALTER Elaine, 1989, « Mothers of the nation : A comparative analysis of nation, race and motherhood in Afrikaner nationalism and the African National Congress », in Nira Yuval-Davis et Floya Anthias, *Women-nation-state*, Londres, Macmillan.
- GEVISSER Mark, 1994, « Crossing the line », *Work in Progress* (supplément : *Great Expectations : Women's Rights and the 1994 Election*), 96 (April/May), pp. 3-5.
- GINWALA Frene, 1993, « Tower of Babel ? Understanding the Women's Coalition », *Mayibuye : Journal of the African National Congress* (Johannesburg), 4, pp. 18-20.
- HAFFAJEE Feerial, 1994, « Charter reflects women's needs », *Weekly Mail and Guardian*, 10-9, p. 2.
- HASSIM Shireen, 1991, « Gender, social location and feminist politics in South Africa », *Transformation*, 15, pp. 65-81.
- METELERKAMP Jo et TODES Alison, 1987, « "A bit on the side ?" : Gender struggles in the politics of transformation in South Africa », *Transformation*, 5, pp. 3-31.
- HORN Patricia, 1991, « What about women's emancipation ? », *Transformation*, 15, pp. 25-39.
- JAQUETTE Jaquette (dir.), 1989, *The women's movement in Latin America : Feminism and the transition to democracy*, Boston, Unwin Hyman.
- JELIN Elizabeth, 1996, « Women, gender and human rights », in *Constructing democracy : Human rights, citizenship and society in Latin America*, Boulder (Colorado), Westview.
- JENSEN Jane, 1995, « Extending the boundaries of citizenship : Women's movements in Western Europe », in Amrita Basu, *The challenges of local feminisms : Women's movements in global perspective*, Boulder (Colorado), Westview.
- JONES Kathleen, 1990, « Citizenship in a woman-friendly polity », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 15, pp. 781-812.
- KEMP Amanda, MADLALA Nozizwe, MOODLEY Asha et SALO Elaine, 1995, « The dawn of new day : Redefining South African feminism », in Amrita Basu, *The challenges of local feminisms : Women's movements in global perspective*, Boulder (Colorado), Westview.
- MABANDLA Brigitte, 1994, « Choices for South African women », *Agenda*, 20, pp. 22-29.
- MADLALA Nozizwe, 1994, « Building a woman's movement », *Work in Progress*, 96 (supplément), pp. 6-8.
- MAKATINI Linda, 1993, « Abortion as a human issue », *Agenda*, 17, pp. 18-22.
- MANZINI Mavivi, 1994, « TEC subcouncil on the status of women », *Agenda*, 20, p. 106.
- MARX Anthony, 1992, *Lessons of struggle : South African internal opposition, 1960-1990*, New York, Oxford University Press.

- MCCLINTOCK Anne, 1993, « Family feuds : Gender, nationalism and the family », *Feminist Review*, 44, pp. 61-80.
- MOODLEY Asha, 1993, « Black woman you are on your own », *Agenda*, 16, pp. 44-48.
- MOTHOPENG Ellen, 1992, Conférence sans titre prononcée au séminaire économique du Pan African Congress (PAC), octobre 1991, *Agenda*, 12, pp. 47-49.
- MTHINTSO Thenjiwe, 1993, Interview, *Speak*, 51 (July), p. 32.
- MURRAY Christina (dir.), 1994, *Gender and the new South African legal order*, Cape Town, Juta.
- « The Nairobi Conference », 1985, *Work in Progress*, 38, pp. 29-32.
- O'DONNELL Guillermo et SCHMITTER Philippe, 1986, *Transitions from authoritarian rule : Tentative conclusions about uncertain democracies*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- ORLOFF Ann Shola, 1993, « Gender and the social rights of citizenship : The comparative analysis of gender relations and welfare states », *American Sociological Review*, 54, pp. 303-328.
- PATEMAN Carol, 1989, *The disorder of women*, Londres, Polity.
- PHILIPPS Anne, 1991, *Engendering democracy*, University Park, Pennsylvania University Press.
- PRINGLE Rosemary et WATSON Sophie, 1992, « “Women’s interests” and the post-structuralist state », in Michele Barrett et Anne Philipps (dir.), *De-stabilizing theory : Contemporary feminist debates*, Stanford (Californie), Stanford University Press.
- PRZEWORSKI Adam, 1991, *Democracy and the market : Political and economic reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge (GB), Cambridge University Press.
- RAMPHELE Mamphela, 1989, « The dynamics of gender politics in the hostels of Cape Town : Another legacy of the South African migrant system », *Journal of Southern African Studies*, 15, pp. 393-414.
- REMMER Karen, 1991, « New wine in old bottlenecks », *Comparative Politics*, 23, pp. 479-496.
- RUESCHEMEYER Dietrich, STEPHENS Evelyn Huber et STEPHENS John, 1992, *Capitalist development and democracy*, Chicago, University of Chicago Press.
- RUMNEY Reg, 1994, « ANC supports legalised abortion », *Weekly Mail and Guardian*, 20-26 mai, p. 3.
- SEGAR Julia et WHITE Caroline, 1992, « Family matters in the state », *Transformation*, 20, pp. 61-74.
- SEIDMAN Gay, 1993, « “No freedom without the women” : Mobilization and gender in South Africa, 1970-1991 », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 18, pp. 291-320.
- SENTLE Sepei, 1997, *The Justice Department is planning to scrap the laws that repress women in SA*, Johannesburg, Independent Online.
- SEROTE Pethu, 1991, « National liberation equals women’s emancipation : A myth totally exploded », *Agenda*, 11, pp. 5-6.
- SLABBERT F. VAN ZYL, 1992, *The quest for democracy : South Africa in transition*, Londres, Penguin Books.
- South African Women’s Charter (Charte des femmes sud-africaines)*, 1994, deuxième ébauche, Johannesburg, ronéotypé.
- STACEY Judith, 1983, *Patriarchy and socialist revolution in China*, Berkeley, University of California Press.

TARROW Sydney, 1992, « Mentalities, political cultures and collective action frames », in Aldon Morris et Carol McClure Mueller, *Frontiers in social movement theory*, New Haven (Connecticut), Yale University Press.

WALKER Cheryl, 1982, *Women and resistance in South Africa*, Londres, Onyx., 1990, « Gender and development in the migrant labour system c. 1850-1930 : An overview », in Cheryl Walker, *Women and Gender in South Africa*, Cape Town, David Philipp.

WOMEN'S NATIONAL COALITION, s.d., *Campaign for effective equality : Interim research report*, Johannesburg, ronéotypé.

YOUNG Iris, 1990, *Justice and the politics of difference*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press.

NOTES

1. Jensen 1995 ; Orloff 1993 ; Pateman 1989 ; Philips 1991 ; Young 1990.
2. Aminzade 1993 ; O'Donnell et Schmitter 1986 ; Przeworski 1991 ; Remmer 1991 ; Rueschemeyer, Hubert Stephens et Stephens 1992.
3. Jacquette 1989.
4. Adam et Moodley 1993 ; Adler et Webster 1995 ; Marx 1992 ; Slabbert 1992.
5. Chowdhury et Nelson 1994.
6. Dietz 1987 ; Jones 1990.
7. Brenner et Laslett 1991 ; Orloff 1993 ; Pringle et Watson 1992.
8. Bozzoli 1983 ; McClintock 1993 ; Walker 1982.
9. Albertyn 1994b ; Kemp *et al.* 1995.
10. ANC 1990.
11. Gaitskell et Unterhalter 1989 ; McClintock 1993 ; Walker 1982.
12. Ramphela 1989 ; Segar et White 1992 ; Walker 1990.
13. Bradford 1987 ; Walker 1982.
14. Interviews de trois représentantes du bureau directeur de la section féminine de l'ANC, mai 1993.
15. Chatterjee 1989 ; Chazan 1989 ; Stacey 1983.
16. Gaitskell et Unterhalter 1989 ; McClintock 1993 ; Walker 1982.
17. Hassim 1991 ; Hassim, Metelerkamp et Todes 1987 ; Horn 1991 ; Serote 1991.
18. Saidman 1993.
19. Campbell 1992.
20. Interview, TM, juin 1993.
21. Fouche 1994 : 79.
22. Mothopeng 1992 : 49.
23. Moodley 1993.
24. Transcription d'un débat au sein du Parti Démocrate cité par Bonnin 1992 : 44.
25. Mthintso 1993 : 32.
26. Finnemore 1994.
27. Dans le double système juridique d'Afrique du Sud, un mariage pouvait être régi soit par le droit civil, soit par le droit coutumier, version de la « tradition » codifiée par les administrateurs coloniaux au milieu du dix-neuvième siècle qui conférait au mari un pouvoir quasi absolu sur sa famille et sur ses biens (Murray 1994).
28. Albertyn 1994a, 1994b ; Segar et White 1992.

29. Manzini 1994.
30. Mabandla 1994 : 3.
31. Carolus dans Gevisser 1994 : 3.
32. Alvarez 1989 ; Basu 1995 ; Chinchilla 1991 ; Jelin 1996.
33. Sachs dans Berger 1991 : 1.
34. Serote 1991 : 6.
35. Hassim 1991 ; Segar et White 1992.
36. Tarrow 1992 : 175.
37. Department of Welfare, 1996.
38. Frazier 1996.
39. Un fait similaire, quoique moins connu, eut lieu à la suite de la Convention internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes, laquelle fut ratifiée par le Parlement sud-africain en décembre 1995. Des ONG féministes, soutenues par des fonctionnaires, rappelèrent, lors des discussions sur l'application nationale des résultats de la Conférence de Pékin, que le pays s'était précédemment engagé dans la foulée de cette première Convention internationale (CEDAW 1996).
40. Fester, Adams et Horn 1992 ; Ginwala 1993 ; Kemp *et al.* 1995.
41. Fouche 1994.
42. Makatini 1993 : 19 ; Rumney 1994. En 1993, on estime à 300 000 environ le nombre annuel de femmes s'étant fait avorter illégalement et à presque 36 000 celles qui ont dû subir une opération chirurgicale à la suite de ces interventions illégales, en Afrique du Sud.
43. WNC, s.d. : 11-13.
44. Mozitshilwane 1994 ; South African Women's Charter 1994 ; WNC, s.d.
45. WNC, s.d. : 99-100.
46. Haffajee 1994.
47. Madlala 1994 : 6.
48. Albertyn 1992 : 2 ; Philipps 1991.
49. Gevisser 1994.
50. Gevisser 1994 : 3.
51. Mabandla 1994.
52. Albertyn 1992 ; Biehl s.d. ; Mabandla 1994.
53. Albertyn 1995 : 25.
54. Albertyn 1995.
55. Ministère des Affaires Sociales (Department of Welfare) 1996.
56. Sentle 1997.
57. Parmi ces féministes de premier plan initialement nommées à la Commission, on trouvait Cathi Albertyn, Nomboniso Gasa, Thenjiwe Mtintso, Phumele Ntombela-Nzimbande et Vivienne Taylor.

RÉSUMÉS

Le constat selon lequel les théoriciens de la démocratie ignorent les dynamiques de genre peut paraître excessif dans le cas de l'Afrique du Sud où l'inégalité raciale était bien évidemment l'essentiel. Toutefois, les processus par lesquels les militantes Sud Africaines ont posé les questions de genre dans les discussions sur la construction des nouvelles institutions, peuvent expliquer la construction de la citoyenneté. Cette inclusion des intérêts des femmes dans les institutions aura une influence sur la vie politique dans le présent et l'avenir.

The tendency for abstract theorists of democratization to overlook gender dynamics is perhaps exacerbated in the South African case, where racial inequality is obviously key. Yet attention to the processes through which South African activists inserted gender issues into discussions about how to construct new institutions provides an unusual prism through which to explore the gendered character of citizenship. After providing an explanation for the unusual prominence of gender concerns in South African democratization, the article argues that during the drawn-out democratic transition, South African activists, often influenced by international feminist discussions, developed a collective definition of gender interests and began to build those interests the structure of democratic institutions, in ways that will affect politics and the definition of « women's interests » in the future.

AUTEUR

GAY SEIDMAN

Gay SEIDMAN est Associate Professor de Sociologie, University of Wisconsin-Madison. Elle a terminé, en 2000, une étude ethnographique de la Commission Sud Africaine de *Gender Equality*. Un article sur cette recherche paraîtra dans la revue *Ethnography*. Elle a aussi publié un livre sur les modes de travail comparés au Brésil, en Afrique du Sud, et aux États-Unis.